



PRÉFET DE LA HAUTE- CORSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMENT CRÉER MON COMPTE ?



Depuis le 8 février 2022, le Système d'Information sur les Armes (SIA) est la nouvelle application de gestion des armes déployée par le ministère de l'Intérieur. [Vous êtes chasseur](#) ? Pour détenir, acheter ou vendre une arme, vous devez disposer d'un compte personnel, à créer avant le 31 décembre 2023.

Les avantages du SIA

1

Dématérialiser

- Réalisation des démarches administratives depuis votre espace personnel : achat et vente d'arme, demande d'information à l'administration, enregistrement dans le râtelier numérique, modification des informations personnelles, etc.

2

Simplifier

- Accès instantané à votre dossier
- Création de votre carte européenne d'armes à feu en ligne
- Vérification automatisée de la validité de vos armements

3

Sécuriser

- Traçabilité des armes en temps réel
- Interconnexion avec les systèmes d'informations des fédérations (chasse, tir, ball-trap, ski / biathlon)

LA CRÉATION D'UN COMPTE SIA EST OBLIGATOIRE

Je suis chasseur, quand dois-je créer mon compte SIA ?

- **Je ne souhaite pas acquérir de nouvelle arme**, j'ai jusqu'au **31 décembre 2023** pour créer mon compte (passé ce délai, je ne serai plus autorisé à conserver mes armes).
- **Je souhaite prochainement acquérir une nouvelle arme**, céder une arme ou la faire réparer, je dois alors créer mon compte SIA au plus tard le jour de la transaction. Je pourrai alors mettre à jour l'ensemble de mon râtelier numérique.

1

AVANT DE CRÉER MON COMPTE PERSONNEL DANS LE SIA

➤ Je me munis de :

- ma pièce d'identité (carte d'identité recto-verso, passeport ou titre de séjour)
- mon permis de chasser
- la validation de mon permis de chasser de l'année en cours
- un justificatif de domicile de moins de trois mois

Je m'assure de disposer d'une adresse mail valide. Elle est obligatoire pour créer le compte et l'administration communiquera avec moi par ce biais.

2

JE ME CONNECTE AU SITE INTERNET



Ministère de l'Intérieur
Système d'Information sur les Armes
Espace Détenteurs

Bienvenue sur l'espace Détenteurs du système d'information sur les armes.

Le SIA évolue mensuellement. Actuellement, seules les personnes majeures disposant d'un **permis de chasser** et les **détenteurs d'armes héritées ou trouvées ne disposant pas d'un titre de détention** (permis de chasser, licence de tir,...) peuvent créer leur compte. Il sera possible de créer d'autres types de compte très prochainement.



Création de compte

Vous ne disposez pas encore de compte sur l'espace détenteurs ?

[Consulter le guide utilisateur](#)

3

JE FINALISE LA CRÉATION DE MON COMPTE PERSONNEL SIA



Je valide **IMPÉRATIVEMENT** la création de mon compte dans les 48h via le lien reçu par mail

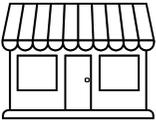
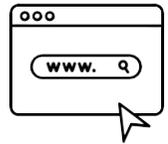


N'HÉSITEZ PAS À VOUS FAIRE ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES !



Le point d'accueil numérique à la préfecture de la Haute-Corse vous aide dans vos démarches. Pour prendre rendez-vous, contactez le 04 95 34 50 39. Pour plus d'informations : <https://www.rdv.haute-corse.gouv.fr/booking/create/811>

Un document d'aide à la création de compte est disponible sur le **site internet du SIA**.

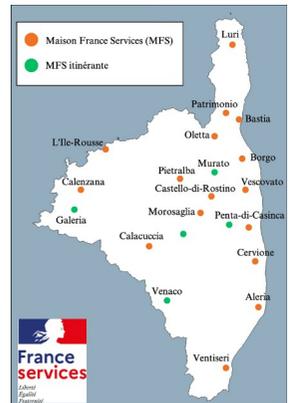


Vous pouvez également créer votre compte auprès des **armuriers** et vous renseigner auprès de la **Fédération départementale des chasseurs de la Haute-Corse**.

Le réseau **France Services** du département est également à votre disposition pour vous accueillir sur rendez-vous, au même titre que toute autre structure locale proposant une offre de soutien numérique (collectivités, associations, etc...)

Retrouvez ces informations sur l'annuaire France services de la Haute-Corse :

<https://lannuaire.service-public.fr/navigation/corse/haute/corse/msap>



Pour d'autres informations relatives à la détention d'armes, veuillez consulter le site de la préfecture : <https://www.haute-corse.gouv.fr/acquisition-et-detention-d-armes-r282.html>